



besoin de réponse pour licenciement

Par **crexius**, le **08/09/2012** à **10:29**

bonjour tout le monde.

voilà je suis actuellement ouvrier dans une entreprise avec 4 ans d'ancienneté.

il y a 3 ans (2009) mon patron avait licencié économiquement une dizaine de personnes dont moi j'en faisais partie.

au bout de 9 mois à peu près (2010), il m'a rappelé pour me demander si je voulais revenir et m'a rassuré avec un très très bon salaire et me laissait mes années d'ancienneté, alors j'ai pas pu dire non ^^.

et début de cette semaine, mauvaise nouvelle, des licenciements reviennent, 6 personnes mais la j'en fais pas partie.

mais je veux me préparer à l'avance si une vague arrive et que j'en ferai partie.

ma question est simple, pourrais-je faire une procédure judiciaire envers lui pour licenciement abusif ou quelque chose de même sorte (prud'homme ect...) ?

ou simplement a-t-il le droit de me re-licencier ?

merci d'avance à ceux qui pourraient m'éclairer et désolé pour toutes les fautes d'orthographe.

Par **P.M.**, le **08/09/2012** à **11:27**

Bonjour,

Le tout est de savoir si le licenciement économique est justifié et motivé et par ailleurs si la procédure collective est éventuellement respectée car, a priori, il n'y a pas d'obstacle à un nouveau licenciement...